

DÉPARTEMENT DE LOIRE-ATLANTIQUE
Arrondissement de Nantes



13, rue des Ajoncs
44190 CLISSON

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉCISIONS

Année 2026

Décision du 18 mai 2026

05.2026-08	<p><u>CYCLE DE L'EAU</u></p> <p>OBJET : Avenant n°2 au marché à procédure formalisée pour la réalisation d'un schéma directeur des eaux usées et des eaux pluviales sur le territoire de Clisson Sèvre et Maine Agglo</p>
-------------------	---

VU l'article L. 5211-10 du Code général des collectivités territoriales,

VU la délibération n°05.05.2026-01 du Conseil communautaire en date du 05 mai 2026 portant délégations d'attributions du Conseil Communautaire au Président,

VU la décision du Président n° 06.2025-05 du 02 juin 2025 décidant de conclure un avenant n° 1 au marché pour la réalisation d'un schéma directeur des eaux usées et des eaux pluviales sur le territoire de Clisson Sèvre et Maine Agglo,

VU la décision n°B_04.07.2023-01 du Bureau Communautaire du 4 juillet 2023 décidant de conclure un marché pour la réalisation d'un schéma directeur des eaux usées et des eaux pluviales sur le territoire de Clisson Sèvre et Maine Agglo,

VU le marché conclu avec le groupement d'entreprises EGIS EAU SAS- 889, rue de la Vieille Poste - 34965 Montpellier (mandataire), AQUA-MESURE SARL- 6-8 rue de la Closerie - 91090 Lisses (co-traitant - métrologie assainissement), PARERA SAS - ZI Buconis - 35 rue Motta Di Livenza - 32600 L'Isle Jourdain (co-traitant - recollement, nivellement et SIG EU/ EP), CEQ OUEST - 18 rue de la Boulardière ZA de l'Oseraye 44390 Puceul (co-traitant : curages et inspections télévisuelles), pour un montant estimé à 1 173 622,17 € HT, décomposé comme suit :

- Tranche Ferme : 1 156 622,17 € HT

- Tranche Optionnelle : 17 000,00 € HT

étant entendu que les prestations seront rémunérées par application aux quantités réellement exécutées des prix unitaires fixés dans le bordereau des prix,

Considérant la nécessité de prolonger le délai d'exécution de la tranche ferme, initialement prévu à 33 mois, en raison d'un retard pris par le titulaire dans l'exécution des prestations d'une part et de l'augmentation significative du volume des prestations à réaliser d'autre part,

Considérant l'avenant n°2, ci-annexé,

Le Président de la Communauté d'agglomération Clisson Sèvre et Maine Agglo,

DÉCIDE

ARTICLE 1 : de conclure un avenant n° 2 au marché pour la réalisation d'un schéma directeur des eaux usées et des eaux pluviales sur le territoire de Clisson Sèvre et Maine Agglo avec le groupement précité, étant entendu que cet avenant n'a aucune incidence sur le montant total du marché. La poursuite de l'étude devant tenir compte des orientations politiques qui restent à définir avec les nouveaux élus, le délai d'exécution de la tranche ferme est prolongé jusqu'au 30/09/2027.

DIT qu'il sera rendu compte de la présente décision au Conseil communautaire lors de la prochaine séance.

DIT que la présente décision sera adressée à Monsieur le Préfet de Loire-Atlantique.

DIT que la présente décision sera adressée à Monsieur le Comptable public.

« Pour extrait conforme au registre »

MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE ET DES FINANCES
Direction des Affaires Juridiques

MARCHES PUBLICS
AVENANT N° 2

EXE10

A - Identification du pouvoir adjudicateur ou de l'entité adjudicatrice

CLISSON SEVRE ET MAINE AGGLO
13 rue des ajoncs
44190 CLISSON CEDEX

La Communauté d'agglomération Clisson Sèvre & Maine Agglo est coordonnateur du groupement de commandes au sens de l'article L2113-7 du code de la commande publique.

Elle est représentée par son Président, M. Jérôme LETOURNEAU, ou son représentant.

B - Identification du titulaire du marché public

Groupement conjoint composé de :

EGIS EAU (mandataire) - 889, rue de la Vieille Poste – CS 89017 – 34965 Montpellier cedex 2

PARERA Sas - ZI Buconis - 35 Rue Motta Di Livenza - 32600 L'Isle Jourdain

AQUA MESURE Sarl – 6 8 rue de la Closerie – 91090 Lisses

CEQUEST - 18 rue de la Boulardière - ZA de l'Oseraye - 44390 Puceul

C - Objet du marché public ou de l'accord-cadre

■ Objet du marché public :

Réalisation d'un schéma directeur des eaux usées et des eaux pluviales sur le territoire de Clisson Sèvre et Maine Agglo

■ Numéro de marché public ou de l'accord-cadre : **23.018**

■ Date de la notification du marché public ou de l'accord-cadre : **25 juillet 2023**

■ Montant initial du marché : :

	<i>Montant H.T.</i>	<i>Montant T.V.A</i>	<i>Montant T.T.C.</i>
Tranche Ferme : Mission n° 1 : Diagnostic et schéma directeur d'assainissement des eaux usées (Phases 1 à 5 inclus)	803 643,27 €	160 728,65 €	964 371,92 €
Tranche Ferme : Mission n° 2 : Diagnostic et schéma directeur d'assainissement eaux pluviales (Phases 1 à 5 inclus)	352 978,90 €	70 595,78 €	423 574,68 €
Total Tranche Ferme (Mission n°1 + mission n°2)	1 156 622,17 €	231 324,43 €	1 387 946,60 €
Tranche Optionnelle : Examen cas par cas	17 000,00 €	3 400,00 €	20 400,00 €
<i>Montant total du marché*</i> (Tranche Ferme + Tranche Optionnelle)	1 173 622,17 €	234 724,43 €	1 408 346,60 €

■ Montant du marché après avenant 1 :

Modifications de l'acte d'engagement

	Montant H.T.	Montant T.V.A	Montant T.T.C.
Tranche Ferme : Mission n° 1 : Diagnostic et schéma directeur d'assainissement des eaux usées (Phases 1 à 5 inclus)	690 079,67 €	138 015,93 €	828 095,60 €
Tranche Ferme : Mission n° 2 : Diagnostic et schéma directeur d'assainissement eaux pluviales (Phases 1 à 5 inclus)	466 542,50 €	93 308,50 €	559 851,00 €
Total Tranche Ferme (Mission n°1 + mission n°2)	1 156 622,17 €	231 324,43 €	1 387 946,60 €
Tranche Optionnelle : Examen cas par cas	17 000,00 €	3 400,00 €	20 400,00 €
<i>Montant total du marché*</i> (Tranche Ferme + Tranche Optionnelle)	1 173 622,17 €	234 724,43 €	1 408 346,60 €

D - Objet de l'avenant

■ Modifications introduites par le présent avenant 2 :

- Prolonger le délai d'exécution de la tranche ferme en raison d'un retard pris par le titulaire dans l'exécution des prestations d'une part et de l'augmentation significative du volume des prestations à réaliser d'autre part. La poursuite de l'étude devant tenir compte des orientations politiques qui restent à définir avec les nouveaux élus, le délai d'exécution de la tranche ferme est prolongé jusqu'au 30/09/2027.
- Préciser que, conformément à l'acte d'engagement, la tranche optionnelle pourra être affermée jusqu'à la date de réception de la tranche ferme

■ **Incidence financière de l'avenant :**

L'avenant n° 2 a une incidence financière sur le montant du marché public :
(Cocher la case correspondante.)

NON

OUI

■ **Renonciation à toutes réclamations ultérieures :**

Le présent avenant introduit une clause de renonciation à toutes réclamations, tout recours, tant amiable que contentieux, dont le fait générateur serait antérieur à la signature, par le titulaire, du présent avenant.

■ **Clauses inchangées :**

Les autres clauses de l'accord-cadre restent inchangées, pour autant qu'elles ne soient pas contraires aux dispositions du présent avenant.

■ **Annexes de l'avenant :** sans objet

E - Signature du titulaire du marché public

Nom, prénom et qualité du signataire (*)	Lieu et date de signature	Signature

(*) Le signataire doit avoir le pouvoir d'engager la personne qu'il représente.

F - Signature du pouvoir adjudicateur ou de l'entité adjudicatrice

Signature
(représentant du pouvoir adjudicateur ou de l'entité adjudicatrice)

G - Notification de l'avenant au titulaire du marché public

■ En cas de notification par voie électronique :

(Coller l'accusé de réception de la présente notification par le titulaire du marché public ou de l'accord-cadre.)

■ En cas d'envoi en lettre recommandé avec accusé de réception :

(Coller l'avis de réception postal, daté et signé par le titulaire du marché public ou de l'accord-cadre.)

■ En cas de remise contre récépissé ou par mail :

Le titulaire signera la formule ci-dessous :

« Reçu le présent avenant à titre de notification »

A, le

Signature du titulaire,